



Communiqué du 29 juillet 2022

Pour un financement de la redevance juste et pérenne

Le Sénat se prononcera le 1er août au soir sur la suppression de la redevance votée au Parlement.

Plus d'une soixantaine de sénateurs ont déposé une proposition de loi visant à assurer la qualité et l'indépendance du service public de l'audiovisuel par un financement affecté, juste et pérenne.

L'Union des Réalisatrices et des Réalisateur (U2R) apporte un soutien inconditionnel à cette proposition (N°784).

L'adossment à une part de la TVA, pour compenser la perte des revenus de la redevance, telle que proposée par le gouvernement, n'apporte pas toutes les garanties réclamées par l'ensemble des organisations de l'audiovisuel.

A l'opposé, la contribution progressive au financement de l'audiovisuel public, telle que présentée dans la PPL 784, répond pleinement aux attentes des réalisatrices et réalisateurs, soucieux de préserver l'indépendance et la force de notre audiovisuel public.

Si la contribution progressive n'était pas adoptée, il conviendrait de reporter d'une année la suppression de la redevance, pour laisser place à une concertation qui n'a pas eu lieu et ainsi construire ensemble un financement plus adapté, plus juste et pérenne.

Mesdames les sénatrices et messieurs les sénateurs, vous avez la possibilité, par un vote transpartisan, d'écrire l'Histoire, en préservant un des piliers essentiels de notre démocratie. Nous comptons sur vous.

Laurent JAQUI
Président